ASSOCIATION DE PLEIN AIR DES MARTRES INC.

ÉTATS FINANCIERS

30 NOVEMBRE 2025

Benoît Côté
comptable professionnel agréé inc.

Benoît Côté
comptable professionnel agréé inc.

249, rue John-Nairne, bureau 120
La Malbaie (Québec) G5A 1M4
Téléphone: (418) 665-4465
Télécopieur: (418) 665-3815

2, rue de l'Usine, bureau 201
Baie-Saint-Paul (Québec) G3Z 1
Téléphone: (418) 435-7666
Télécopieur: (418) 435-6783

info@benoitcotecpa.com
www.benoitcotecpa.com

RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT

Aux administrateurs de
L'Association de plein air des Martres inc.

Opinion avec réserve

Nous avons effectué l'audit des états financiers de l'organisme L'Association de plein air des Martres inc. (l'« organisme »), qui comprennent le bilan au 30 novembre 2025, et les états des résultats, de l'évolution de l'actif net et des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes complémentaires, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

À notre avis, à l'exception des incidences éventuelles du problème décrit dans la section « Fondement de l'opinion avec réserve » de notre rapport, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de l'organisme au 30 novembre 2025, ainsi que des résultats de ses activités et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

Fondement de l'opinion avec réserve

L'Association de plein air des Martres inc., comptabilise en charge au moment de leur acquisition ses immobilisations corporelles ainsi que les contrats de location-acquisition, ce qui constitue une dérogation aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif. En l'absence d'une politique quant aux méthodes, taux et périodes d'amortissements, les incidences de cette dérogation sur les états financiers n'ont pas été déterminées.

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants de l'organisme conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit avec réserve.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de l'organisme à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider l'organisme ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de l'organisme.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;

- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'organisme;

- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;

- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de l'organisme à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener l'organisme à cesser son exploitation;

- nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.



La Malbaie
Le 25 février 2026

[1] Par CPA auditeur, permis de comptabilité publique nº A130978

L'ASSOCIATION DE PLEIN AIR DES MARTRES INC.

BILAN

30 NOVEMBRE 2025

	2025 $	2024 $
Actif		
Actif à court terme		
Encaisse	**174 640**	171 108
Débiteurs *(note 3)*	**11 984**	36 673
Stocks	**6 753**	5 220
Subventions à recevoir	**69 453**	120 512
Frais payés d'avance	**3 372**	4 667
Total de l'actif	**266 202**	338 180
Passif		
Passif à court terme		
Emprunt bancaire *(note 6)*	**21**	21
Créditeurs *(note 7)*	**145 457**	283 509
Produits perçus d'avance	**9 302**	1 372
Apports reportés - administration *(note 8)*	**19 772**	-
Dette à long terme échéant au cours du prochain exercice *(note 9)*	**-**	12 194
Total du passif à court terme	**174 552**	297 096
Passif à long terme		
Dette à long terme *(note 9)*	**-**	5 921
Total du passif	**174 552**	303 017
Actif net		
Non affecté	**91 650**	35 163
Total du passif et de l'actif net	**266 202**	338 180

Engagements *(note 11)*

Au nom du conseil d'administration,

_____, administrateur

_____, administrateur

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

L'ASSOCIATION DE PLEIN AIR DES MARTRES INC.

ÉTAT DE L'ÉVOLUTION DE L'ACTIF NET

EXERCICE CLOS LE 30 NOVEMBRE 2025

	2025 $	2024 $
Solde au début	**35 163**	146 137
Excédent (insuffisance) des produits sur les charges	**56 487**	(110 974)
Solde à la fin	**91 650**	35 163

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

L'ASSOCIATION DE PLEIN AIR DES MARTRES INC.

ÉTAT DES RÉSULTATS

EXERCICE CLOS LE 30 NOVEMBRE 2025

	2025 $	2024 $
Produits		
Droits d'accès forfaits simples *(annexe A)*	**206 173**	214 732
Droits d'accès tarifs quotidiens *(annexe B)*	**112 583**	97 016
Réseau routier *(annexe C)*	**74 657**	57 539
Services aux usagers *(annexe D)*	**201 043**	183 148
Subventions *(annexe E)*	**259 858**	148 930
Plan de développement d'activités récréatives *(annexe F)*	**29 104**	13 986
Autres *(annexe G)*	**109 003**	71 069
	992 421	786 420
Charges		
Accueil *(annexe H)*	**90 017**	90 493
Protection de la faune *(annexe I)*	**41 028**	45 077
Amélioration de la faune *(annexe J)*	**33 237**	29 326
Réseau routier *(annexe K)*	**233 978**	354 441
Camping *(annexe L)*	**176 394**	6 655
Plan de développement d'activités récréatives *(annexe N)*	**1 614**	14 035
Chapelle *(annexe O)*	**3 706**	4 422
Administration *(annexe P)*	**352 178**	296 448
Autres services aux utilisateurs (recouvrés) *(annexe M)*	**(12 292)**	40 081
Autres *(annexe Q)*	**16 074**	16 416
	935 934	897 394
Excédent (insuffisance) des produits sur les charges	**56 487**	(110 974)

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

L'ASSOCIATION DE PLEIN AIR DES MARTRES INC.

ÉTAT DES FLUX DE TRÉSORERIE

EXERCICE CLOS LE 30 NOVEMBRE 2025

	2025 $	2024 $
ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT		
Excédent (insuffisance) des produits sur les charges	**56 487**	(110 974)
Variation nette d'éléments hors trésorerie liés au fonctionnement *(note 10)*	**(34 840)**	185 669
Flux de trésorerie liés aux activités de fonctionnement	**21 647**	74 695
ACTIVITÉ DE FINANCEMENT		
Remboursement de la dette à long terme, soit les flux de trésorerie liés à l'activité de financement	**(18 115)**	(53 572)
Augmentation de la trésorerie et des équivalents de trésorerie	**3 532**	21 123
Trésorerie et équivalents de trésorerie au début	**171 087**	149 964
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la fin	**174 619**	171 087
CONSTITUTION DE LA TRÉSORERIE ET DES ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE		
Encaisse	**174 640**	171 108
Emprunt bancaire	**(21)**	(21)
	174 619	171 087

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

L'ASSOCIATION DE PLEIN AIR DES MARTRES INC.

NOTES COMPLÉMENTAIRES

30 NOVEMBRE 2025

1. STATUT ET NATURE DES ACTIVITÉS

L'Association de plein air des Martres inc., [l' « Organisme »], a été constitué sous l'autorité de la troisième partie de la Loi sur les compagnies du Québec. Il opère une zone d'exploitation contrôlée (ZEC), régie par le ministère du Loisir, de la Chasse et de la Pêche.

2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES

L'organisme applique les normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

Utilisation d'estimations

La préparation des états financiers exige que la direction procède à des estimations et pose des hypothèses qui ont une incidence sur les montants présentés au titre des actifs et des passifs et sur les montants comptabilisés au titre des produits et des charges pour les exercices visés. Les résultats réels peuvent différer de ces estimations. Les principales estimations portent sur la provision pour créances douteuses, la valeur nette de réalisation des stocks, l'évaluation des travaux en cours, la dépréciation des actifs financiers, la durée de vie utile des immobilisations corporelles et des actifs incorporels amortissables, la probabilité de réalisation des actifs d'impôts futurs et l'évaluation des crédits d'impôt à l'investissement.

Trésorerie et équivalents de trésorerie

La politique de l'organisme consiste à présenter dans la trésorerie et les équivalents de trésorerie les soldes bancaires, y compris les découverts bancaires lorsque les soldes bancaires fluctuent souvent entre le positif et le négatif, et les dépôts à terme dont l'échéance n’excède pas trois mois à partir de la date d'acquisition. De plus, les dépôts à terme que l'organisme ne peut utiliser pour les opérations courantes parce qu’ils sont affectés à des garanties ne sont pas inclus dans la trésorerie et les équivalents de trésorerie.

Dépréciation d'actifs à long terme

Les immobilisations corporelles et les actifs incorporels amortissables sont soumis à un test de recouvrabilité lorsque des événements ou des changements de situation indiquent que leur valeur comptable pourrait ne pas être recouvrable. Une perte de valeur est comptabilisée lorsque leur valeur comptable excède les flux de trésorerie non actualisés découlant de leur utilisation et de leur sortie éventuelle. La perte de valeur comptabilisée est mesurée comme étant l'excédent de la valeur comptable de l'actif sur sa juste valeur.

2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Instruments financiers

Évaluation initiale

L'organisme évalue initialement ses actifs financiers et ses passifs financiers créés ou échangés dans des opérations conclues dans des conditions de pleine concurrence à leur juste valeur. Les actifs financiers et passifs financiers qui ont été créés ou échangés dans des opérations entre apparentés, sauf pour les parties qui n'ont pas d'autre relation avec l'organisme qu'en leur qualité de membres de la direction, sont initialement évalués au coût.

Évaluation ultérieure

L'organisme évalue ultérieurement tous ses actifs financiers et ses passifs financiers au coût ou au coût après amortissement, à l'exception des placements dans des instruments de capitaux propres cotés sur un marché actif qui sont évalués à la juste valeur. Les variations de la juste valeur de ces instruments financiers sont comptabilisées dans les résultats de la période où elles se produisent.

Les actifs financiers évalués au coût après amortissement selon la méthode linéaire se composent de l'encaisse, des débiteurs et des subventions à recevoir.

Un passif financier émis par l'organisme dans des conditions de pleine concurrence qui est indexé sur un indicateur de sa performance financière ou sur la variation de la valeur de ses capitaux propres est réévalué au plus élevé de son coût après amortissement ou de la somme qui serait payable à la date de clôture selon le supplément résultant de l'indexation. Un tel passif contracté entre apparentés est réévalué au plus élevé de son coût ou de la somme qui serait payable à la date de clôture si l'on calculait à cette date le supplément résultant de l'indexation. Le montant de l'ajustement relatif au supplément est comptabilisé aux résultats et présenté comme une composante distincte de la charge d'intérêts. Les passifs financiers évalués au coût après amortissement selon la méthode linéaire se composent de l'emprunt bancaire, des créditeurs, des produits perçus d'avance, des apports reportés - administration et de la dette à long terme.

Coûts de transaction

Les coûts de transaction attribuables à des instruments financiers évalués ultérieurement à la juste valeur et à ceux créés ou échangés dans une opération entre apparentés sont comptabilisés dans les résultats de l'exercice au cours duquel ils sont engagés. Les coûts de transaction relatifs à des instruments financiers créés ou échangés dans des conditions de pleine concurrence qui sont évalués ultérieurement au coût après amortissement sont comptabilisés au coût initial de l'instrument. Lorsque l'instrument est évalué au coût après amortissement, les coûts de transaction sont ensuite comptabilisés aux résultats sur la durée de l'instrument selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Instruments financiers (suite)

Dépréciation

En ce qui a trait aux actifs financiers évalués au coût ou au coût après amortissement, l'organisme détermine s'il existe des indications d'une possible dépréciation. Dans l'affirmative, et si l'organisme détermine qu'il y a eu au cours de l'exercice un changement défavorable important dans le calendrier ou le montant prévu des flux de trésorerie futurs, une réduction de valeur est comptabilisée aux résultats. Si les indications de perte de valeur s'atténuent ou disparaissent, la moins-value déjà comptabilisée doit faire l'objet d'une reprise de valeur dans la mesure de l'amélioration. La valeur comptable de l'actif financier ne peut être supérieure à ce qu'elle aurait été à la date de reprise de valeur si la moins-value n'avait jamais été comptabilisée. La reprise de valeur est comptabilisée aux résultats.

Comptabilisation des produits

L'organisme applique la méthode du report pour comptabiliser les apports. Les apports affectés sont constatés à titre de produits de l'exercice au cours duquel les charges connexes sont engagées. Les apports non affectés sont constatés à titre de produits lorsqu'ils sont reçus ou à recevoir si le montant à recevoir peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et que sa réception est raisonnablement assurée. Les apports reçus en dotations sont constatés à titre d'augmentation directe des actifs nets au cours de l'exercice.

Les produits autonomes, d'exploitation, de camping (journalier, semaine et additionnel), de cartes de territoire et de location de chalet sont comptabilisés lorsque les activités ont lieu.

Les produits de camping aménagés, sont comptabilisés conformément aux contrats de location en place.

Stocks

Les stocks sont évalués au moindre du coût et de la valeur de réalisation nette. Le coût est déterminé en utilisant la méthode du premier entré, premier sorti.

Au 30 novembre 2025, l'organisme n'a enregistré aucune provision pour réduire la valeur comptable des stocks au moindre du coût et de la valeur de réalisation. Aucun renversement de provision n'a été comptabilisé au cours de l'exercice.

Les coûts liés aux stocks compris dans les résultats de l'exercice sont comptabilisés sous la rubrique achats.

2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Immobilisations corporelles et contrats de location-acquisition

Les immobilisations corporelles et les contrats de location-acquisition sont comptabilisés au coût et ne font l'objet d'aucun amortissement. Ils sont présentées en charges aux résultats. Une réserve au rapport est indiquée.

En vertu du protocole d'entente signé le 1er septembre 2011 entre l'organisme et le ministère des Ressources naturelles et des Forêts, tous les immeubles acquis ou construits pour les fins de gestion de l'organisme demeurent la propriété du Ministère sans aucun droit pour l'organisme.

Accords d'infonuagique (mesure de simplification – comptabilisation en charges)

Au moment de la conclusion d'un accord d'infonuagique avec un fournisseur, l'organisme répartit la contrepartie de l'accord entre toutes les composantes séparables importantes en fonction de leur prix de vente spécifique. Les dépenses liées aux immobilisations corporelles et aux droits d'utilisation de biens corporels sont comptabilisées selon les méthodes comptables applicables à ces éléments. Pour comptabiliser les dépenses liées à ces accords qui entrent dans le champ d'application de la NOC-20, Traitement comptable des accords d'infonuagique, l'organisme a choisi d'appliquer la mesure de simplification. Ces dépenses sont donc traitées comme se rattachant à la fourniture de services et comptabilisées en tant que charge lorsque l'organisme reçoit les services en question. Ces charges sont présentées sous la rubrique « Services d'infonuagique » à l'état des résultats. L'organisme comptabilise en tant qu'actif un paiement d'avance lorsque des services sont payés avant qu'il ne les reçoive. Les dépenses liées aux activités d'implantation sont comptabilisées en charges lorsqu'elles sont engagées.

3. DÉBITEURS

	2025	**2024**
	$	**$**
Comptes clients	**2 454**	25 976
Solde à recevoir de l'État	**9 530**	10 697
	11 984	36 673

4. IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Au cours de l'exercice, l'organisme a acquis des immobilisations corporelles pour un montant de 48 690 $ de ponts et ponceaux (118 570 $ en 2024), un montant de 1 000 $ de matériel roulant (9 500 $ en 2024) et un montant de 107 455 $ d'améliorations dans les campings (0 $ en 2024)

5. ACCORDS D'INFONUAGIQUE

L'organisme applique la méthode de simplification prévue dans la NOC-20, Traitement comptable des accords d'infonuagique par le client, à la comptabilisation d'accords d'infonuagique conclus avec des fournisseurs. Le montant comptabilisé en charges lié à ces accords s'élève à 4 241 $ en 2025 (2024 : 4 061 $). Ces charges sont présentées sous la rubrique « Fournitures informatiques » à l'annexe P - Administration. Les informations concernant les engagements de l'organisme liés aux accords d'infonuagique sont divulguées à la note 4.

6. EMPRUNT BANCAIRE

L'organisme dispose d'une marge de crédit avec Visa Desjardins d'un montant maximal autorisé de 70 000 $ portant intérêt au taux de 9,70 % [11,20 % au 30 novembre 2024].

7. CRÉDITEURS

	2025 $	2024 $
Salaires et vacances à payer	**27 135**	13 930
Comptes fournisseurs et frais courus	**118 322**	269 579
	145 457	283 509

8. APPORTS REPORTÉS - ADMINISTRATION

Les apports reportés représentent des ressources non dépensées qui, en vertu d'affectations externes, sont destinées à couvrir les charges de fonctionnement des exercices subséquents.

	2025 $	2024 $
Solde au début	**-**	58 079
Variation de l'exercice	**19 772**	(18 054)
Solde à la fin	**19 772**	-

9. DETTE À LONG TERME

	2025 $	2024 $
Banque Scotia		
Emprunt, remboursé au cours de l'exercice	**-**	18 115
	-	18 115

9. DETTE À LONG TERME (suite)

	2025 $	2024 $
Solde reporté	-	18 115
Dette à long terme échéant au cours du prochain exercice	-	12 194
	-	5 921

10. VARIATION NETTE D'ÉLÉMENTS HORS TRÉSORERIE LIÉS AU FONCTIONNEMENT

	2025 $	2024 $
Débiteurs	**24 689**	(19 795)
Stocks	**(1 533)**	1 793
Subventions à recevoir	**51 059**	(23 434)
Frais payés d'avance	**1 295**	767
Créditeurs	**(138 052)**	245 360
Produits perçus d'avance	**7 930**	(968)
Apports reportés - administration	**19 772**	(18 054)
	(34 840)	185 669

11. ENGAGEMENTS

Au cours de l'exercice précédent, l'organisme a signé un bail pour l'utilisation de matériel roulant. Ce bail est échéant en septembre 2029 et les versements à payer pour les prochains exercices sont les suivants : 2026 - 18 666 $, 2027 - 18 666 $, 2028 - 18 666 $ et 2029 - 12 444 $ pour un engagement total de 93 328 $.

Au cours de l'exercice, l'organisme a signé un bail pour l'utilisation d'un équipement et d'un matériel roulant. Ce bail est échéant en novembre 2029 et les versements à payer pour les prochains exercices sont les suivants : 2026 - 5 045 $, 2027 - 5 045 $, 2028 - 5 045 $ et 2029 - 4 625 $ pour un engagement total de 25 226 $.

L'ASSOCIATION DE PLEIN AIR DES MARTRES INC.

RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES

EXERCICE CLOS LE 30 NOVEMBRE 2025

	2025 $	2024 $
Annexe A - Droits d'accès forfaits simples		
Chasse à l'orignal et à l'ours	**68 975**	76 452
Pêche individuelle et familiale	**68 224**	65 081
Réseau routier	**68 974**	72 881
Pêche étudiant	**-**	318
	206 173	214 732
Annexe B - Droits d'accès tarifs quotidiens		
Chasse petits gibiers (membres et non-membres)	**5 207**	4 505
Pêche (membres et non-membres)	**107 376**	92 511
	112 583	97 016
Annexe C - Réseau routier		
Droits de passage	**74 657**	57 539
Annexe D - Services aux usagers		
Ordures et autres	**22 000**	18 679
Camping - saison	**-**	128 905
Camping - spécial	**136 626**	-
Camping - journalier	**33 737**	27 973
Location d'embarcations	**8 680**	7 591
	201 043	183 148

L'ASSOCIATION DE PLEIN AIR DES MARTRES INC.

RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES

EXERCICE CLOS LE 30 NOVEMBRE 2025

	2025 $	2024 $
Annexe E - Subventions		
MRC de Charlevoix - Programme d'amélioration durable des forêts	**39 000**	15 000
Rexforêt inc. - Programme traverse cours d'eau	**67 501**	96 942
Emploi-Québec - planification stratégique	**3 169**	4 980
Ministère de la Sécurité Publique Québec	**33 027**	-
Ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs - Protection de la Faune	**1 861**	-
MRC de Charlevoix-Est - Réfection de chemin	**24 800**	-
Ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs - Campings	**90 000**	-
MRC de Charlevoix-Est -pont	**500**	-
ZEC Québec - Programme du Fonds d'aide pour la diversification de l'offre d'activités	**-**	18 054
Emploi Canada - projet étudiant	**-**	5 101
Fondation de la faune du Québec	**-**	8 264
ZEC Québec - Programme du Fonds d'aide à l'entretien des chemins	**-**	589
	259 858	148 930
Annexe F - Plan de développement d'activités récréatives		
Location de chalets	**11 997**	9 443
Location de dômes	**17 107**	4 543
	29 104	13 986

L'ASSOCIATION DE PLEIN AIR DES MARTRES INC.

RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES

EXERCICE CLOS LE 30 NOVEMBRE 2025

	2025 $	2024 $
Annexe G - Autres		
Cartes de territoire	**687**	1 069
Cartes de membres	**24 990**	25 140
Stationnement	**6 711**	4 426
Ventes et location d'articles	**11 555**	11 466
Commissions sur la vente de permis du MRNF et propane	**245**	274
Téléphone et autres	**4 607**	337
Saumon - passage et pêche	**11 731**	7 641
Gain sur aliénation d'immobilisations	**41 805**	1 980
Frais administratifs chargés aux clients	**4 020**	13 174
Villégiateurs - pont	**1 000**	-
Intérêts	**1 652**	5 562
	109 003	71 069
Annexe H - Accueil		
Salaires et avantages sociaux	**60 175**	54 052
Fournitures, entretien et réparation	**4 082**	8 929
Gaz propane, acétylène et oxygène	**5 268**	3 767
Assurances	**11 623**	10 905
Service d'accueil	**5 562**	5 348
Télécommunications	**3 207**	3 492
Acquisition bâtiment - immobilisations corporelles à même les produits *(note 4)*	**-**	4 000
Formation	**100**	-
	90 017	90 493
Annexe I - Protection de la faune		
Salaires et avantages sociaux	**28 235**	30 489
Formation	**100**	-
Télécommunications	**1 939**	2 417
Vêtements de travail	**2 189**	195
Entretien et réparation - VTT	**1 295**	4 244
Assurances	**5 165**	4 523
Taxes, permis et licence	**1 907**	3 209
Frais de déplacement	**198**	-
	41 028	45 077

L'ASSOCIATION DE PLEIN AIR DES MARTRES INC.

RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES

EXERCICE CLOS LE 30 NOVEMBRE 2025

	2025 $	2024 $
Annexe J - Amélioration de la faune		
Salaires et avantages sociaux	**31 091**	26 974
Entretien des équipements	**339**	244
Fournitures et bassin	**1 568**	1 733
Vêtements de travail	**162**	300
Taxes et permis	**77**	75
	33 237	29 326
Annexe K - Réseau routier		
Salaires et avantages sociaux	**39 324**	77 625
Formation	**300**	-
Acquisition de ponts et ponceaux - immobilisations corporelles à même les produits *(note 4)*	**48 690**	118 570
Carburant	**13 569**	23 786
Travaux sur les chemins et location de machinerie	**90 151**	78 549
Entretien et réparation du matériel roulant	**9 827**	13 667
Fournitures	**3 075**	17 669
Entretien et réparation des petits équipements	**4 331**	8 880
Location de matériel roulant	**23 711**	6 195
Acquisitions de matériels roulants - immobilisations corporelles à même les produits *(note 4)*	**1 000**	9 500
	233 978	354 441
Annexe L - Camping		
Entretien et réparation	**4 311**	5 881
Fournitures	**-**	574
Taxes, permis et licences	**-**	200
Frais relatifs à la mise aux normes	**64 628**	-
Acquisition - camping - immobilisations corporelles à même les produits *(note 4)*	**107 455**	-
	176 394	6 655
Annexe M - Autres services aux utilisateurs (recouvrés)		
Vidanges (recouvrées)	**(12 578)**	39 364
Entretien des équipements	**286**	717
	(12 292)	40 081

L'ASSOCIATION DE PLEIN AIR DES MARTRES INC.

RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES

EXERCICE CLOS LE 30 NOVEMBRE 2025

	2025 $	2024 $
Annexe N - Plan de développement d'activités récréatives		
Frais de Chalet Barley	**230**	1 086
Entretien et réparation	**384**	52
Acquisition - PDAR - immobilisations corporelles à même les produits *(note 4)*	**-**	1 500
Taxes, permis et licences	**31**	30
Entretien et réparation - hébergement Dôme	**485**	1 575
Aménagement sentier Dôme et vélos	**484**	9 792
	1 614	14 035
Annexe O - Chapelle		
Loyer	**131**	128
Entretien et réparation	**-**	142
Assurances	**3 575**	3 002
Taxes, permis et licences	**-**	1 150
	3 706	4 422

L'ASSOCIATION DE PLEIN AIR DES MARTRES INC.

RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES

EXERCICE CLOS LE 30 NOVEMBRE 2025

	2025 $	2024 $
Annexe P - Administration		
Salaires et avantages sociaux	**229 033**	186 464
Taxes, permis et licences	**1**	213
Assurances	**681**	369
Fournitures de bureau	**6 086**	10 296
Acquisition de matériel informatique - immobilisations corporelles *(note 4)*	**-**	5 800
Honoraires professionnels	**36 977**	35 920
Activités spéciales	**2 354**	901
Assemblées générales	**1 095**	883
Déplacement - administrateurs	**9 075**	8 668
Télécommunications	**745**	773
Promotion et publicité	**12 155**	6 981
Fournitures informatiques *(note 5)*	**7 104**	4 045
Réunions du conseil d'administration - opérations	**88**	1 099
Formation	**100**	-
Cotisations aux organismes	**23 304**	4 469
Vêtements de travail	**254**	3 532
Frais de représentation	**1 152**	1 460
Frais de congrès	**3 246**	1 803
Frais administratifs	**3 689**	4 268
Frais de banque	**14 749**	12 444
Intérêts sur la dette à long terme	**290**	6 060
	352 178	296 448
Annexe Q - Autres		
Articles promotionnels et achats divers	**5 472**	9 398
Droits de pêche (saumon)	**10 602**	7 018
	16 074	16 416